

**STÉPHANE BEULAC, *THE POWER OF LANGUAGE
IN THE MAKING OF INTERNATIONAL LAW:
THE WORD SOVEREIGNTY IN BODIN AND
VATTEL AND THE MYTH OF WESTPHALIA,*
LEIDEN, MARTINUS NIJHOFF, 2004.**

*Par Olivier Barsalou**

L'ouvrage de Stéphane Beulac, professeur à l'Université de Montréal et directeur général de la *Revue québécoise de droit international*, est issu d'une thèse de doctorat soutenue à l'Université Cambridge sous la direction du professeur Philip Allott en 2003. L'auteur a cherché à mettre en exergue le pouvoir du langage, des mots et des mythes comme outils organiques de *représentation* de la réalité et comme force active *créatrice* de réalité dans la société humaine. Pour les fins du présent ouvrage, le professeur Beulac a concentré son étude sur le concept de « souveraineté ». Il a retracé le développement historique de ce concept polysémique et analysé les effets sociaux provoqués par les différentes significations et définitions attribuées au concept de « souveraineté ».

Dans la première partie de son ouvrage, le professeur Beulac, reprenant la théorie du langage développée par Ogden et Richards, affirme que le langage a une double fonction dans la société : il est un outil de description et de représentation de la réalité (fonction passive) pouvant créer et transformer cette même réalité (fonction active). Par ailleurs, l'auteur attribue des fonctions similaires aux mythes et à la mythologie. Ainsi, pour le professeur Beulac, les mythes constituent une déformation sociale rationalisée de la réalité d'un fait qui a un impact déterminant sur le comportement d'une société.

Dans la seconde partie de son ouvrage, afin d'analyser la « puissance » du mot « souveraineté » et de le démythifier, l'auteur fait appel aux théories de la déconstruction et de l'herméneutique. Cette double grille d'analyse fonde l'approche méthodologique qu'a employée l'auteur. D'une part, il a cherché à analyser « de l'intérieur », c'est-à-dire à déconstruire, la signification réelle du terme « souveraineté » dans les traités de Westphalie ainsi que dans les œuvres de Jean Bodin et d'Emer de Vattel. D'autre part, il a cherché à replacer dans leur contexte historique respectif ces mêmes écrits, événements et auteurs.

Fort de cette double grille d'analyse, qu'il qualifie d'approche « *inward-outward* », le professeur Beulac, dans la troisième section de son ouvrage, explore le mythe entourant les traités de paix de Westphalie de 1648. Dans cette partie, l'auteur affirme que « *the orthodoxy according to which the Peace of Westphalia recognised and applied for the first time the idea of sovereignty and hence constitutes a paradigm shift in the development of the present state system is historically unfounded and, in*

* Étudiant à la maîtrise en droit international à l'Université du Québec à Montréal. L'auteur peut être rejoint à l'adresse suivante : barsalou.olivier@courrier.uqam.ca.

effect, is a myth »¹. En effet, selon lui, les traités de Westphalie ne concernaient pas la création d'États souverains ou d'États indépendants, mais portaient essentiellement sur des questions religieuses, le règlement des conflits territoriaux et la capacité de conclure des traités. En somme, les traités de Westphalie ne mirent aucunement fin à l'*imperium*² du Saint-Empire romain germanique. L'utilisation des traités d'Osnabrück et de Münster comme fondement du système interétatique moderne est associée par l'auteur à la création d'un mythe.

Dans la dernière partie de son ouvrage, Stéphane Beaulac, reprenant sa double grille d'analyse, étudie deux paradigmes fondamentaux dans le développement du concept de « souveraineté », l'un interne et l'autre externe. S'agissant du premier paradigme, l'auteur examine les écrits de Jean Bodin (1530-1596). Le concept de « souveraineté » fut utilisé par ce théoricien afin de placer le détenteur du pouvoir suprême à l'apex de la pyramide des autorités au sein d'un corps politique donné. « *The sovereign prince enjoyed the most supreme power in the hierarchical organisational structure of society, that is, the highest unified power—as opposed to a subordinate decentralised one—free from any temporal authority* »³. S'agissant du second paradigme, le professeur Beaulac analyse les écrits d'Emer de Vattel (1714-1767). Ce théoricien a cherché à traduire la souveraineté dite « interne » dans la société internationale. Vattel a *externalisé* la notion de « *highest unified power* », rattachée à la doctrine de Bodin, en accordant aux États le pouvoir d'entretenir des relations et d'agir face aux autres États. « *The state was the sole holder of ultimate authority in a society of states and represented the reality of the 'incorporated independent power', as opposed to the reality of the 'personal interconnected power'* »⁴. En conclusion, le professeur Beaulac affirme que le concept de « souveraineté » ainsi que le mythe de Westphalie participent tous deux à la formation ou à la construction sociale de la réalité actuelle et future.

Ce livre constitue une contribution notoire au développement de la discipline de l'histoire du droit international⁵. En effet, les travaux de Stéphane Beaulac s'inscrivent dans une relecture, une redécouverte et un regain d'intérêt pour l'analyse de l'histoire du droit international⁶, sujet semblant être tombé en désuétude avec la

¹ Stéphane Beaulac, *The Power of Language in the Making of International Law: the Word Sovereignty in Bodin and Vattel and the Myth of Westphalia*, Leiden, Martinus Nijhoff Publishers, 2004 à la p. 97.

² *Ibid.* à la p. 94.

³ *Ibid.* à la p. 122.

⁴ *Ibid.* à la p. 179.

⁵ Voir l'article d'Ingo J. Hueck, « The Discipline of the History of International – New Trends and Methods on the History of International Law » (2001) 3:2 *Rev. his. dr. int.* 194 aux pp. 194-217.

⁶ Voir à ce sujet, quelques contributions récentes : Antony Anghie, *Imperialism, Sovereignty and the Making of International Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005; David J. Bederman, *International in Antiquity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001; Wilhelm G. Grewe, *The Epochs of International Law*, Berlin, Walter de Gruyter, 2000; Martti Koskenniemi, *The Gentle Civilizer of Nations: the Rise and Fall of International Law, 1870-1960*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001; Randall C.H. Lesaffer, dir., *Peace Treaties and International Law in European History: from the Late Middle Ages to World War One*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004; Slim Laghmani, *Histoire du droit des gens du jus gentium impérial au jus publicum europaeum*, Paris, Pedone, 2005; Ole Spiermann, *International Legal Argument in the Permanent Court of International Justice: the Rise of International Justice*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005; Antonio

Seconde Guerre mondiale. En effet, la création du système des Nations unies, la prolifération des organisations internationales ainsi que la construction de plusieurs régimes juridiques spécialisés en droit international (système universel de protection des droits de la personne, droit du commerce international, droit de l'environnement, etc.) ont accaparé des ressources considérables au détriment de la discipline de l'histoire du droit international⁷. Malgré le formalisme de l'écriture, nous devons souligner la densité de l'œuvre, son accessibilité ainsi que l'exhaustivité et le caractère pluridisciplinaire de la recherche du professeur Beaulac. Il aurait cependant été intéressant que l'auteur souligne par ailleurs l'existence des différents débats historiographiques entourant les traités de Westphalie ainsi que leur rôle dans la construction du mythe westphalien. En l'occurrence, il aurait été pertinent, selon nous, que l'auteur fasse appel à la théorie constructiviste en relations internationales. Cette dernière aurait vraisemblablement pu fournir de précieux outils méthodologiques pour la compréhension et l'examen du développement du concept de « souveraineté » dans la société internationale⁸. Néanmoins, l'ouvrage de Stéphane Beaulac, malgré son caractère historique, demeure actuel car il fournit d'importants outils et repères analytiques afin d'interpréter l'actuelle révolution paradigmatique que traverse notre compréhension de la « souveraineté », de son rôle actuel et futur ainsi que celui de l'histoire⁹.

Truyol y Serra, *Histoire du droit international public*, Paris, Economica, 1995. Par ailleurs, il est important de souligner la naissance, en 1999, de la *Revue d'histoire du droit international*, dédiée uniquement à la discipline. De plus, l'*European Journal of International Law* a offert d'importantes contributions à la discipline de l'histoire du droit international par la publication de numéros spéciaux sur les théoriciens qui ont façonné le développement historique du droit international au vingtième siècle.

⁷ Martti Koskenniemi, « Why History of International Law Today? » (2004) *Rechtsgeschichte* 61 à la p. 61.

⁸ Voir à ce sujet, l'importante contribution d'Alexander Wendt, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999 ainsi que l'article de Jutta Brunnée et Steven J. Toope, « International Law and Constructivism: Elements of an Interactional Theory of International Law » (2001-2002) 39 *Colum. J. Transnat'l L.* 19.

⁹ Voir à ce titre, la contribution d'Anne-Marie Slaughter et de Stephen D. Krasner sur la question de la souveraineté, de sa fragmentation et de ses mutations : Stephen D. Krasner, *Sovereignty: Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press, 1999 et Anne-Marie Slaughter, *A New World Order*, Princeton, Princeton University Press, 2004.

